

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 6 Décembre 2023**

**Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze novembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

**OBJET**

**VŒU SUR  
L'INSUFFISANCE DE  
L'HERITAGE DES  
JEUX OLYMPIQUES  
2024 POUR NOTRE  
TERRITOIRE**

**PRESENTS :**

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Lionel PRIMAULT Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Mathias GOLDBERG, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND, Frédérique SARRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES :**

Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Delphine PUIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Madeline DA SILVA par Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL par Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON par Sander CISINSKI, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Hélène BERTHOUMIEUX par Frédérique SARRE, Brigitte BERCEON par Bénédicte BARBET

**ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG,  
SECRETAIRE : Patrick CARROUER**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2023

**OBJET : VŒU SUR L'INSUFFISANCE DE L'HERITAGE DES JEUX OLYMPIQUES 2024 POUR NOTRE TERRITOIRE**

**LE CONSEIL,**  
Sur proposition du Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

### CONSIDERANT CE QUI SUIT :

En février 2022, s'est déroulé un séminaire à l'Assemblée Nationale, au sujet du sport et de l'EPS (éducation physique et sportive) en Seine-Saint-Denis, à 2 ans des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024.

Ce séminaire a réuni une cinquantaine de participant.es d'une grande diversité d'acteurs du monde sportif : députés, élu.e.s du Département, élu.e.s municipaux, directeur.ice.s des sports, professeur.e.s d'EPS, étudiant.es, associations sportives, syndicats et parents d'élèves. La ville des Lilas était présente.

Les participant.es ont partagé leurs témoignages qui illustrent le constat accablant du manque de moyens pour le sport en Seine-Saint-Denis. Ainsi dans le 93 :

- Il y a 16 équipements sportifs pour 10 000 habitants contre 50 dans le reste de la France ;
- Il y a 50 % des élèves qui ne savent pas nager à leur entrée en 6ème ;
- Il y a un taux de licences dans les associations sportives bien plus faible que la moyenne nationale, et plus faible encore concernant les femmes ;
- Il y a en moyenne 20 minutes de déplacement pour chaque cours d'EPS, faute d'équipement sportif proche des établissements scolaires.

En prenant en compte cette situation de notre département et dans un contexte où ce dernier s'apprête à accueillir les J.O.P 2024. Les participants ont souhaité se saisir de cette opportunité pour attirer l'attention de l'Etat sur la situation de la Seine Saint-Denis sur le sous-équipement de ses villes en installations sportives, mais aussi sur la vétusté des installations existantes qui ont une moyenne d'âge de 40 ans.

Il est en effet capital, qu'à l'image des équipements qui se créent principalement sur le territoire de Plaine Commune et qui vont permettre de rattraper le déficit actuel, ce rattrapage se généralise à tous les territoires du département.

Car en effet, il est craint qu'après les JOP et les lourds investissements qu'ils auront nécessités, le sport reculera dans l'ordre des priorités gouvernementales. Déjà aujourd'hui, les investissements et les dispositifs mis en place pour les JOP ne sont largement pas à la hauteur contrairement aux engagements initiaux.

Les participant.es du séminaire ont exprimé leur volonté de pérenniser leur action en créant un « collectif permanent » qui portera auprès de l'État l'exigence d'un plan d'investissement de six milliards d'euros pour la rénovation et la construction d'installations sportives en Seine-Saint-Denis, ce qui pourra ainsi assurer un réel héritage matériel des JOP pour les habitant.es de notre département.

Outre le besoin d'investissements massifs, les échanges de ce séminaire ont également mis en lumière la nécessité de mieux concevoir les équipements sportifs. En effet, beaucoup

comportent des défauts et sont dégradés, ont un impact environnemental trop important, ou encore n'ont pas été conçus dans un objectif de mutualisation permettant à tous les usagers de les utiliser correctement.

L'intérêt de ce collectif est donc de réunir les différents acteurs du mouvement sportif, pour exiger collectivement plus de moyens pour le sport et pour mieux concevoir les équipements et leur fonctionnement permettant ainsi une meilleure mutualisation.

Après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission compétente

**ARTICLE UNIQUE** : Le Conseil municipal des Lilas :

- Demande à l'État un plan d'investissement important pour la rénovation et la construction d'installations sportives en Seine-Saint-Denis ;
- S'engage dans le projet de collectif permanent (COPER 93), pour la défense et la promotion du sport et de l'EPS dans le Département ;
- Prévoit, dans la continuité de ce travail, une rencontre aux Lilas avant la fin de l'année rassemblant les différents acteurs du monde sportifs autour de ces sujets.

Délibération votée par trente-trois voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention

Le Maire des Lilas

  
**Lionel BENHAROUS**



Le secrétaire de Séance

  
**Patrick CARROUER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20231206-d115-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

**13 DEC. 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).